

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 MARS 2016**

*L'an deux mille seize, le dix-huit mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 10 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.*

**Etaient présents**

M. RABY, Maire, M. GESSE, Mme PARENT, M. ROY, Mme MARTRON, M. DEMONT, Mme GANGLOFF, M. CHARRIER, Mmes LE TANNEUR, BENOIT, MM. FEUILLET, Mmes CARLES, RINALDI, CHARRIER, PILLOT, M. BROTIER, Mme JEAN, MM. BRISSON, ROYER, BARRE, PICAUD, GILLET

**Absents représentés**

M. FORGIT, pouvoir à M. BRISSON  
M. ANCELOT, pouvoir à Mme PARENT  
M. POTTIER, pouvoir à Mme RINALDI  
Mme LOLOUM, pouvoir à M. BARRE  
Mme PERRIER, pouvoir à M. ROYER

*Mme MARTRON est nommée Secrétaire.*

**COMPTE-RENDU**

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

- 1. CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL ET A L'IRCANTEC**
- 2. DEMANDE DE SUBVENTION - DETR**
- 3. TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL**
- 4. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – ANNEE 2015**
- 5. BUDGET DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**
- 6. BUDGET ANNEXE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**
- 7. BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**
- 8. BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**
- 9. BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2015**
- 10. BUDGET ANNEXE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**
- 11. BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**
- 12. BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**
- 13. VOTE DES TAUX DES 3 TAXES**
- 14. BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE DE JARNAC**
- 15. SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - BUDGET ANNEXE 2016**
- 16. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET ANNEXE 2016**
- 17. REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - BUDGET ANNEXE 2016**
- 18. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE**
- 19. MAISON DE SANTE – BUDGET ANNEXE 2016**

<b>01 - CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL ET A L'IRCANTEC</b>
---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, dans le respect du formalisme du Code des Marchés Publics, va procéder à un appel public à la concurrence en vue de l'attribution pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de contrats d'assurance groupe garantissant contre les risques statutaires les collectivités et établissements, employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL ainsi que les agents IRCANTEC, qui y adhéreront.
- L'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 86-552 du 14 mars 1986 permettent à la Commune de Jarnac de donner pouvoir au Centre de Gestion de souscrire, pour son compte, des contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des textes régissant le statut des agents territoriaux.  
La Collectivité aura toujours la possibilité de ne pas adhérer aux contrats, ou à l'un d'eux, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.
- Le Centre de Gestion facturera directement à la Commune de Jarnac les frais de gestion de ces contrats d'assurance groupe en contrepartie du travail qu'il assurera.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- D'habiliter le Centre de Gestion de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, le cas échéant, pour le compte de la Commune de Jarnac, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats devront couvrir :

- Pour les agents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL tout ou partie des risques suivants : Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue Maladie, Maladie de longue durée, Maternité – Adoption – Paternité, Disponibilité d'office, Invalidité.
- Pour les agents (titulaires ou stagiaires ou non titulaires de droit public) affiliés à l'IRCANTEC, les risques suivants : Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité – Adoption – Paternité.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune de Jarnac une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

- De délibérer à nouveau pour adhérer aux contrats si les résultats concernant la Commune de Jarnac lui conviennent et pour autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance et les conventions relatives à la facturation des frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'habiliter le Centre de Gestion de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, le cas échéant, pour le compte de la Commune de Jarnac, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée comme susmentionnés,
- de délibérer à nouveau pour adhérer aux contrats si les résultats concernant la Commune de Jarnac lui conviennent et pour autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance et les conventions relatives à la facturation des frais de gestion.

**02 - DEMANDE DE SUBVENTION - DETR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du carrefour de la Rue de Condé et de la Rue Pasteur.

Le projet consiste en la réalisation d'un giratoire entre les rues de Condé, Rue Pasteur et Rue Dogliani. L'aménagement est désormais possible suite à la démolition de l'immeuble situé 15 Rue Pasteur, cette démolition ayant permis de dégager l'espace nécessaire pour permettre une giration pour tout véhicule.

L'aménagement viendra, en plus de la réalisation du giratoire, reprendre les amorces des voies (Rue de Condé et Rue Pasteur) qui sont calibrées en voies doubles et qu'il convient de rétrécir, afin d'une part d'avoir une action sur la vitesse de circulation et d'autre part de permettre un aménagement garantissant une circulation sécurisée des piétons aux abords du giratoire.

L'opération est estimée à 250.000 € HT (hors éclairage public et enfouissement des réseaux).

Le plan de financement est le suivant :

dépenses € HT		recettes € HT		
travaux	250 000,00	DETR	87 500,00	35,00 %
		FRIL - région ALPC	20 000,00	8,00 %
		Département de la Charente	20 000,00	8,00 %
		autofinancement Commune	122 500,00	
total	250 000,00	total	250 000,00	

Monsieur le Maire propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % soit 87.500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % soit 87.500 €

**03 – TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

- Peinture façade atelier Services Techniques, compte 2313 programme 257 fonction 810 €
- Installation électrique hangar Services Techniques, compte 2313 programme 257 fonction 810
- Clôture parcelle Stade / parcelle Bridier, compte 2313 programme 185 fonction 412
- Clôture façade Allée des Anciens d'Afrique Stade, compte 2313 programme 185 fonction 412
- Peinture vestiaires COSEC/Salle de Gym, compte 2313 programme 185 fonction 411
- Fourniture béton pour dalle béton Salle Club-House Foot, compte 2313 programme 185 fonction 412
- Circuit sportif en Ville, compte 2315 programme 215 fonction 40 – estimation 30.000 € et compte 2188 programme 215 fonction 40
- Fournitures pour liaison de 2 Chalets pétanque, compte 2313 programme 286 fonction 414
- Peinture et éclairage Hall d'entrée et bar Salle des Fêtes, compte 2313 programme 256 fonction 314
- Blocs de secours et d'ambiance (Salle des Fêtes/Auditorium), compte 2313 programme 256 fonction 314
- Eclairage WC Public Musée, compte 2313 programme 215 fonction 813
- Fournitures poteaux et matériel électrique Ile du kiosque, compte 2315 programme 215 fonction 414
- Aménagement columbarium Cimetière du Roc, compte 2313 programme 258 fonction 026 –
- Accès handicapé foyer 3<sup>ème</sup> âge (AD'Ap), compte 2313 programme 262 fonction 61

- Aménagement massifs espaces verts Place du Château, compte 2315 programme 215 fonction 820 et compte 2121 programme 215 fonction 823
- Carrefour Ecosse/Europe (construction mur, plantations et signalisation), compte 2315 programme 296 – Fonction 822
- paillage Parking Baloir, compte 2315 programme 215 – Fonction 820

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes suivants :

- Peinture façade atelier Services Techniques, compte 2313 programme 257 fonction 810
- Installation électrique hangar Services Techniques, compte 2313 programme 257 fonction 810
- Clôture parcelle Stade / parcelle Bridier, compte 2313 programme 185 fonction 412
- Clôture façade Allée des Anciens d'Afrique Stade, compte 2313 programme 185 fonction 412
- Peinture vestiaires COSEC/Salle de Gym, compte 2313 programme 185 fonction 411
- Fourniture béton pour dalle béton Salle Club-House Foot, compte 2313 programme 185 fonction 412
- Circuit sportif en Ville, compte 2315 programme 215 fonction 40 et compte 2188 programme 215 fonction 40
- Fournitures pour liaison de 2 Chalets pétanque, compte 2313 programme 286 fonction 414
- Peinture et éclairage Hall d'entrée et bar Salle des Fêtes, compte 2313 programme 256 fonction 314
- Blocs de secours et d'ambiance (Salle des Fêtes/Auditorium), compte 2313 programme 256 fonction 314
- Eclairage WC Public Musée, compte 2313 programme 215 fonction 813
- Fournitures poteaux et matériel électrique Ile du kiosque, compte 2315 programme 215 fonction 414
- Aménagement columbarium Cimetière du Roc, compte 2313 programme 258 fonction 026
- Accès handicapé foyer 3<sup>ème</sup> âge (AD'Ap), compte 2313 programme 262 fonction 61
- Aménagement massifs espaces verts Place du Château, compte 2315 programme 215 fonction 820 et compte 2121 programme 215 fonction 823
- Carrefour Ecosse/Europe (construction mur, plantations et signalisation), compte 2315 programme 296 – Fonction 822
- paillage Parking Baloir, compte 2315 programme 215 – Fonction 820

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes mentionnés ci-dessus

#### **04 - COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – ANNEE 2015**

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Les comptes de gestion afférents au budget principal et aux budgets annexes des services d'alimentation en eau potable, assainissement collectif et transport public des personnes ne présentant pas d'irrégularité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les arrêter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête les comptes de gestion du Trésorier Municipal de Jarnac tels qu'ils ont été présentés

#### **05 - BUDGET DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président. Monsieur Jean-Denis BARRE a été désigné président de séance.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2015 (annexé).

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 contre :

- Arrête le Compte Administratif de l'exercice 2015

#### **06 - BUDGET ANNEXE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président. Monsieur Jean-Denis BARRE a été désigné président de séance.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service d'alimentation en eau potable (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service d'alimentation en eau potable

#### **07 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président. Monsieur Jean-Denis BARRE a été désigné président de séance.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service de l'assainissement collectif (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service de l'assainissement collectif

#### **08 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président. Monsieur Jean-Denis BARRE a été désigné président de séance.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2015 pour la régie de transport public de personnes (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service de la régie de transport public de personnes

#### **09 - BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de clôture de l'année 2015 du budget de la Commune, comme suit :

##### **1/ EN FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice

565.736,80 €

Excédent antérieur reporté	901.744,87 €
Résultat de clôture	1.467.481,67 €

**Proposition d'Affectation**

au C/1068 - Réserve d'investissement	511.364,45 €
au C/110 - Report à nouveau	956.117,22 € (à inscrire au C/002 du BP 2016 recettes excédent antérieur reporté)

**2/ EN INVESTISSEMENT**

Le résultat cumulé **excédentaire** à la clôture de l'exercice 2015 de 7.035,55 € est reporté à la section d'investissement (C/001 Recettes du BP 2016).

**10 - BUDGET ANNEXE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de clôture de l'année 2015 du budget annexe du service d'alimentation en eau potable, comme suit :

**1/ EN FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice	82.653,79 €
Excédent antérieur reporté	165.792,99 €
Résultat de clôture	248.446,78 €

**Proposition d'Affectation**

au C/1068 - Réserve d'investissement	73.979,80 €
au C/110 - Report à nouveau	174.466,98 € (à inscrire au C/002 du BP 2016 recettes excédent antérieur reporté)

**2/ EN INVESTISSEMENT**

Le résultat cumulé **déficitaire** à la clôture de l'exercice 2015 de 68.479,80 € est reporté à la section d'investissement (C/001 Dépenses du BP 2016).

**11 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de clôture de l'année 2015 du budget annexe du service de l'Assainissement collectif, comme suit :

**1/ EN FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice	72.304,03 €
Excédent antérieur reporté	22.651,25 €
Résultat de clôture	94.955,28 €

**Proposition d'Affectation**

au C/1068 - Réserve d'investissement	29.517,89 €
au C/110 - Report à nouveau	65.437,39 € (à inscrire au C/002 du BP 2016 recettes excédent antérieur reporté)

## 2/ EN INVESTISSEMENT

Le résultat cumulé **déficitaire** à la clôture de l'exercice 2015 de 162.817,89 € est reporté à la section d'investissement (C/001 Dépenses du BP 2016).

### **12 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de clôture de l'année 2015 du budget annexe de la Régie de Transport Public de Personnes, comme suit :

#### 1/ EN FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	1.859,56 €
Excédent antérieur reporté	433,46 €
Résultat de clôture	2.293,02 €

#### Proposition d'Affectation

au C/110 - Report à nouveau	2.293,02 € (à inscrire au C/002 du BP 2016 recettes excédent antérieur reporté)
-----------------------------	---

### **13 - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les bases revalorisées (cf. : annexe 3) par l'Etat applicables à la Commune de Jarnac pour l'année 2016 et propose, en accord avec la Commission Finances de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2016 comme suit :

	Taux Communaux 2015	Variation des taux proposée pour 2016	Taux Communaux proposés pour 2016
Taxe d'habitation	7,41%	0 %	7,41%
Taxe foncière (bâti)	20,36%	0 %	20,36%
Taxe foncière (non bâti)	46,77%	0 %	46,77%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux des 3 taxes – Année 2016 comme indiqué ci-dessus

### **14 - BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE DE JARNAC**

Conformément *aux articles L. 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales*, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire pour la Commune (annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 abstention et 5 contre :

- Adopte le projet de budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire

### **15 - SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - BUDGET ANNEXE 2016**

Conformément *aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales*, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe 2016 proposé par Monsieur le Maire pour le service d'Alimentation en Eau Potable (annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de budget annexe 2016 – Service d’Alimentation en Eau Potable proposé par Monsieur le Maire

#### **16 - SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET ANNEXE 2016**

Conformément *aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales*, il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le projet de budget annexe 2016 proposé par Monsieur le Maire pour le service de l’Assainissement Collectif (annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Adopte le projet de budget annexe 2016 – Service de l’Assainissement Collectif proposé par Monsieur le Maire

#### **17 - REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - BUDGET ANNEXE 2016**

Conformément *aux articles L. 2221-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales*, il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le projet de budget annexe 2016 proposé par Monsieur le Maire pour la Régie de Transport Public de Personnes (annex2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Adopte le projet de budget annexe 2016 – Régie de Transport Public de Personnes proposé par Monsieur le Maire

#### **18 - CREATION D’UN BUDGET ANNEXE : MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d’une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le projet consiste pour la Commune de Jarnac à investir dans la construction d’un immeuble constitué de plusieurs bureaux, cabinets médicaux et paramédicaux, qui auront vocation à être loués de manière individualisée.

La construction de cette Maison de Santé devra donc à terme être financée exclusivement par les loyers qui seront encaissés.

Afin de gérer les travaux dans un premier temps et la gestion de l’immeuble dans un second temps, Monsieur le Maire propose de créer un Budget Annexe « Maison de Santé » (plan comptable M14) où seront imputées toutes les dépenses et les recettes liées à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de créer un Budget annexe « Maison de Santé » où seront imputées toutes les dépenses et les recettes liées à ce projet

#### **19 - MAISON DE SANTE - BUDGET ANNEXE 2016**

Conformément *aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales*, il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le projet de budget annexe 2016 proposé par Monsieur le Maire pour la Maison de Santé (annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Adopte le projet de budget annexe 2016 – Maison de Santé proposé par Monsieur le Maire

**Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20 H 35.**